



COMMUNIQUE DE PRESSE

PROJET GRAND HÔPITAL NORD

Recours du Comité de défense des hôpitaux Bichat et Beaujon, contre la déclaration d'utilité publique du Grand Hôpital Nord

Le Comité de Défense de Bichat et Beaujon (regroupant les syndicats CGT des établissements, les collectifs citoyens du 18^e arrondissement, de Saint-Ouen et de Clichy, le PCF, la LFI...) a déposé un recours devant le tribunal administratif de Montreuil (Seine-Saint-Denis), le 14 mai 2022, dans lequel il demande l'annulation de l'arrêté préfectoral du 14 mars qui déclare le projet d'utilité publique du Grand Hôpital Nord.

En effet, le dossier repose sur un nombre de lits « sous-dimensionné et des projections démographiques erronées ». Les hôpitaux Bichat et Beaujon cumulent théoriquement 1336 lits dont environ 20 % sont actuellement fermés par manque de personnels, ce qui entraîne des dysfonctionnements majeurs et un retard à la prise en charge des patients préjudiciables à leur état de santé. Le projet présenté indique une capacité de 1 091 lits mais ce chiffre comptabilise les 150 places d'un hôtel hospitalier, ce qui constitue une escroquerie intellectuelle inadmissible. De fait ne seront réellement disponibles que 941 lits, soit une baisse de la capacité de plus de 30 %. Le projet parle également de lits « réarmables », c'est-à-dire qui pourraient être ouverts en cas de besoin mais, pour cela, encore faudrait-il prévoir du personnel en réserve, ce qui n'est pas le cas. Alors que le mouvement de 2019 et la crise COVID a montré que les difficultés hospitalières étaient largement liées aux 100 000 lits supprimés ces 25 dernières années, maintenir un projet qui poursuit cette logique du « monde d'avant » constitue une aberration et un déni de la réalité de la part du gouvernement.

Concernant les projections démographiques, les données sur lesquelles repose la déclaration d'utilité publique sont erronées et bien en deçà de la population attendue ces prochaines années sur les territoires concernés. Saint-Ouen prévoit un accroissement de sa population de 51 000 à 65 000 d'ici 2030 selon l'INSEE. Par ailleurs, la Seine-Saint-Denis est le département qui connaîtra le plus fort taux de croissance dans les 10 prochaines années, sans compter que ce département héberge une population « non comptabilisée », chiffrée par la Préfecture elle-même à au moins 150 000 personnes.

Dans les réserves du commissaire enquêteur, la question du maintien de la maternité était pointée comme incontournable. Or, à ce jour, l'AP-HP prévoit de retirer 30 lits d'obstétrique pour en créer 11 à Lariboisière et 10 à Avicenne. Comment une habitante du 18^e arrondissement de Paris, de Clichy pourra « raisonnablement être envoyée à l'hôpital de Bobigny, à plus de cinquante minutes de chez elle en transport collectif » ? Il faut souligner par ailleurs que la maternité de l'hôpital de Saint-Denis est complètement saturée depuis plusieurs années. Autre élément à prendre en compte : la mortalité infantile repart à la hausse en France après des décennies de baisse engagée depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Une étude publiée début mars dans la revue scientifique « The Lancet » montre qu'entre 2012 et 2019, le taux de mortalité infantile est passé de 3,32 décès pour 1 000 naissances à 3,56, soit une augmentation de 7 % en moins de 10 ans. De plus en Seine-Saint-Denis, les « indicateurs de la santé des mères et des nourrissons sont nettement moins bons » qu'ailleurs en Ile-de-France.

Une autre réserve porte sur les conditions d'accès au futur hôpital, là encore l'insertion urbaine est particulièrement contrainte du fait de la présence de la voie ferrée, de l'implantation en hypercentre urbain saturé, avec un trafic routier saturé, des transports en commun surchargés et un accès direct au futur hôpital par ces derniers inaccessible aux personnes à mobilité réduite. Sans parler de la création d'îlots de chaleur et des risques d'augmentation de la pollution pointés par l'Autorité Environnementale dans son récent rapport.

Pour toutes ces raisons, il est inacceptable qu'un projet à plus d'1,2 milliards d'euros pour moins de service public de santé, moins de proximité, moins d'offre de soin, soit déclaré d'utilité publique.

C'est pourquoi le Comité de Défense de Bichat et Beaujon dépose ce recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil et poursuit son exigence de la rénovation sur site des hôpitaux Bichat et Beaujon sans perte de lits et sans suppression de postes pour répondre aux besoins de la population des territoires concernés.

Paris le 23/05/2022



ADRESSE DU COMITE :

COMITE DE DEFENSE DES HOPITAUX BICHAT: BEAUJON

Local CGT BICHAT, 46, rue Henri-Huchard, 75877 PARIS cedex 18, **FAX** : 01 40 25 85 91,

MAIL : comitedefensebichatbeaujon@gmail.com,

06 86 44 02 18 ou 06 66 64 54 71